

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

Par arrêté préfectoral n° 2017/ICPE/162 en date du 18 juillet 2017, une enquête publique a été ouverte à la mairie de Saint-Nazaire, pendant une période de 34 jours du lundi 21 août à 9h au samedi 23 septembre 2017 à 12h, portant sur la demande présentée par la SAS STELIA AEROSPACE en vue de réorganiser les activités de fabrication de pièces, éléments et assemblages de sous-ensembles pour les cellules d'aéronefs situées à Saint-Nazaire, boulevard des Apprentis.

Par arrêté préfectoral n°2017/ICPE/185, l'enquête publique est prolongée jusqu'au 4 octobre 2017 à 17h00.

Madame Marie-Gwenaëlle BOUREAU, enseignante, est désignée en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Saint-Nazaire, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- lundi 21 août 2017 de 09H00 à 12H00
- mardi 29 août 2017 de 14H00 à 17H00
- mercredi 6 septembre 2017 de 14H00 à 17H00
- samedi 16 septembre 2017 de 09H00 à 12H00
- samedi 23 septembre 2017 de 09H00 à 12H00
- **samedi 30 septembre 2017 de 09H00 à 12H00**
- **mercredi 4 octobre 2017 de 14H00 à 17H00**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et déposé en mairie de Saint-Nazaire où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Nazaire ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : enquete-stelia-saint-nazaire@sfr.fr. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Saint-Nazaire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SAS STELIA AEROSPACE – boulevard des Apprentis – BP 50 301 – 44 605 SAINT-NAZAIRE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet assorti de prescriptions d'exploitation ou un refus.